

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Gestion Immobilière
0413312565

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY / M. HENRI PONS**

OBJET : Approbation d'indemnité consécutive à un sinistre sur les biens départementaux.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'aménagement du territoire hors Marseille, aux bâtiments départementaux et à la mobilité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre du contrat d'assurance dommages aux biens 1^{ère} ligne souscrit par la collectivité auprès de la SMACL Assurances, le Département a déclaré les dommages causés à la clôture d'enceinte de l'hôtel du Département, rocade Barry, par un choc de véhicule le 22 décembre 2017.

Cet accident a détruit deux panneaux de la clôture, ainsi que le système d'alarme/radar périmétrique fixé sur une potence. Le Département a dû faire appel à une société de gardiennage afin de réaliser la surveillance du site de l'hôtel du Département jusqu'à la réalisation de la remise en état.

En dédommagement du préjudice subi par le Département, et suite à la réunion d'expertise du 19 janvier 2018, l'assureur de la collectivité propose une indemnisation de 26.129,01 € répartis de la façon suivante :

- un règlement immédiat de 24.129,01 € par application des dispositions contractuelles, correspondant au montant des dommages subis après déduction de la franchise contractuelle de 2.000,00 €
- un règlement différé de 2.000,00 € correspondant au montant de ladite franchise, après obtention du recours effectué.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission Permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

